

# Le Budget Primitif 2020

*Budget Principal*

*Budget annexe « Aéroport d'Avignon »*

## **A V I S**



11 Décembre 2019

Président de la Commission Finances et Fonctionnement

**Jacques CABUZEL**

Assisté de Christiane GAU, Chargée de mission

Rapporteure

**Lucie DESBLANCS**

*Sur le Budget Principal*

Avis adopté à l'unanimité des 124 conseillers présents

*Sur le Budget annexe « Aéroport d'Avignon »*

Avis adopté à la majorité par 123 voix et une abstention Gaëtan LAZZARA (Fédération Régionale de France Nature Environnement)

dans le cadre d'une saisine obligatoire

# Budget Principal

## 1. Les éléments du BP 2020 présentés par la Région

### 1. 1. Les Crédits de Paiements

La Région prévoit :

- Des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 1 961 M€, en diminution de 46.8 M€ (-2.3%)
- Des dépenses réelles de fonctionnement de 1 633 M€, en baisse de 43.8 M€ (-2.6 %) par rapport au Budget Primitif 2019
- Une épargne brute de 338 M€ en diminution de 11.7 M€ (-3.34 %) par rapport au BP 2019 (349.7 M€) et un taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) également en baisse, qui passe de 17.4 % à 17.2 %. A contrario, une épargne nette de 210.1 M€ en hausse de 3.6 M€ (+1.74%)
- Des dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, prévues pour 603.5 M€ contre 547.4 M€ au BP 2019, soit une augmentation de 56.0 M€ (10.3 %)
- Une capacité de désendettement quasi stable de 8.3 années (8.2 années au BP 2019) et un encours de la dette qui devrait atteindre, en fin 2020, 2.70 MD€ avant prise en compte des crédits-bails et 2.88 MD€ avec les crédits-bails

### 1. 2. Les engagements pluriannuels

Les engagements futurs globaux de fonctionnement (AE) et d'investissement (AP) ouverts au BP 2020 sont les suivants :

En millions d'euros	BP 2019	BP 2020	BP/BP	
Autorisations d'engagement	1 125 M€	1 052 M€	-72 M€	-6.4%
Autorisation de programme	767 M€	716 M€	-51 M€	-6.7%

## 2. Observations du CESER sur le Budget 2020

---

### 2. 1. L'impact de la réforme de l'apprentissage sur le Budget régional 2020

Le Budget 2020 est impacté par la réforme de l'apprentissage qui se traduit par une diminution de recettes de 122.7 M€ (base 2019).

Mais l'Etat a attribué des ressources compensatrices supérieures au montant des dépenses d'apprentissage constatées à la veille du transfert de compétence, d'un montant pour notre Région de 50.1 M€ destinées au maintien du financement de la formation professionnelle.

Une enveloppe de 7 M€ (en fonctionnement) et 3.5 M€ (en investissement) est également allouée par l'Etat pour le soutien et l'accompagnement des CFA.

En l'état de cette réforme, le Budget 2020 est présenté en recettes et dépenses prévisionnelles actualisées mais également « à périmètre constant »<sup>1</sup> afin d'améliorer les comparatifs avec les budgets antérieurs.

### 2. 2. La lisibilité du Plan Climat

La Région met en avant son plan climat, « une COP d'avance ! ». Cette politique d'intervention trouverait plus de sens à être présentée sous forme d'un seul et même budget, intégrant les lignes budgétaires réparties actuellement entre les différentes directions concernées.

Si la contribution de plusieurs secteurs au plan climat n'est pas contestée, une présentation consolidée de l'ensemble des actions et des crédits qui y ont été consacrés, permettrait aux différentes commissions, une lisibilité qui fait vraiment défaut aujourd'hui et qui appelle la mise en place d'une comptabilité analytique.

### 2. 3. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement annoncées pour 2020 en diminution de 46.8 M€ (-2.3%), sont en augmentation à périmètre constant de 26.8 M€ (+1.4%).

---

<sup>1</sup> Le « périmètre constant » s'entend hors dépenses et recettes liées à l'apprentissage, en référence aux montants qui figuraient au BP 2019

Les recettes fiscales directes qui représentent 35.6 % du total des recettes réelles de fonctionnement, augmentent de 25.5 M€ (+3.8%) notamment grâce au dynamisme de la CVAE.

En revanche, les autres recettes fiscales qui constituent 52.6 % du total des recettes réelles de fonctionnement, diminuent de 84.6 M€ (-7.6%), baisse essentiellement liée à la suppression de la « ressource régionale de l'apprentissage », et compensée partiellement par le dynamisme de la ressource liée à la fraction de TVA.

Les dotations de l'Etat qui ne représentent plus que 5% des recettes de fonctionnement de la Région augmentent de 11.9 M€ (12.9%).

Les subventions, participations et produits des services augmentent de 9 M€ (+11.4%).

Les produits financiers baissent significativement de 14 M€ en raison de la baisse des taux.

## 2. 4. Les dépenses réelles

### - En section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement présentent, globalement, une baisse de 43.8 M€, mais une hausse de 33.2 M€ (+2.1%) à périmètre constant.

Les dépenses d'intervention par DGA-direction-service sont évaluées, en autorisations d'engagement, à 1.052 MD€ au Budget 2020. A titre de comparaison, les chiffres du Budget 2020 sont rapprochés des chiffres du Budget 2019 dans les tableaux suivants.

Evolution des dépenses d'intervention BP 2019-BP 2020	AE 2019		AE 2020		Comparatif	
	M€	%	M€	%	M€	%
<b>Autorisations d'engagement</b>						
<b>ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION, INNOVATION ET INTERNATIONAL</b> (attractivité, emploi, formation, apprentissage, financement des entreprises, smart Région)	380.7	35.4%	309.9	29.4%	-70.9	-18.6%
<b>TRANSPORTS, MOBILITE ET GRANDS EQUIPEMENTS</b> (Infrastructures et gds équipements, trains régionaux et intermodalité, transports scolaires et interurbains)	484.2	45.0%	517.2	49.1%	33.0	6.8%
<b>EDUCATION, CULTURE ET JEUNESSE</b> (Culture, Lycées, jeunesse, sports et citoyenneté)	168.6	15.7%	173.4	16.5%	4.8	2.8%
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b> (Biodiversité, mer, transition énergétique et territoires, agriculture, forêts et eau)	33.7	3.1%	36.7	3.5%	3.0	9.0%
<b>CONNAISSANCE, PLANIFICATION ET TRANSVERSALITE</b>	1.1	0.1%	1.6	0.2%	0.5	46.4%
<b>EUROPE ET COOPERATION MEDITERRANEENNE</b> (Coopération Euro-méditerranéenne, autorité de gestion, affaires Européennes)	8.6	0.8%	13.7	1.3%	5.1	59.0%
<b>TOTAL DIRECTIONS OPERATIONNELLES</b>	<b>1 076.9</b>	<b>100.0%</b>	<b>1 052.5</b>	<b>100.0%</b>	<b>-24.4</b>	<b>-2.3%</b>

La lecture de ce tableau traduit notamment les conséquences de la perte de la compétence en matière d'apprentissage.

En section d'investissement

Evolution des dépenses d'intervention BP 2019-BP 2020 Autorisations de programme	AP 2019		AP 2020		Comparatif	
	M€	%	M€	%	M€	%
<b>ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION, INNOVATION ET INTERNATIONAL</b> (attractivité, emploi, formation, apprentissage, financement des entreprises, smart Région)	97.1	9.0%	100.8	9.6%	3.7	3.8%
<b>TRANSPORTS, MOBILITE ET GRANDS EQUIPEMENTS</b> (Infrastructures et gds équipements, trains régionaux et intermodalité, transports scolaires et interurbains)	244.5	22.7%	175.6	16.7%	-68.9	-28.2%
<b>EDUCATION, CULTURE ET JEUNESSE</b> (Culture, Lycées, jeunesse, sports et citoyenneté)	207.3	19.2%	194.7	18.5%	-12.6	-6.1%
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b> (Biodiversité, mer, transition énergétique et territoires, agriculture, forêts et eau)	128.8	12.0%	163.8	15.6%	35.0	27.2%
<b>CONNAISSANCE, PLANIFICATION ET TRANSVERSALITE</b>	0.0	0.0%	0.4	0.0%	0.4	PM
<b>EUROPE ET COOPERATION MEDITERRANEENNE</b> (Coopération Euro-méditerranéenne, autorité de gestion, affaires Européennes)	74.9	7.0%	81.1	7.7%	6.2	8.3%
<b>TOTAL DIRECTIONS OPERATIONNELLES</b>	<b>752.6</b>	<b>69.9%</b>	<b>716.4</b>	<b>68.1%</b>	<b>-36.2</b>	<b>-4.8%</b>

Le tableau relatif aux Autorisations de Programmes traduit une légère diminution d'investissements programmés (-4.8%), notamment par une forte diminution en matière de transport et de grands équipements (-68.9 M€) et une augmentation significative en matière de transition énergétique et d'aménagement du territoire (+35 M€) liée aux priorités données par l'Exécutif au Plan Climat.

Concernant les litiges avec la SNCF, le CESER prend acte du gel des provisions, en raison des derniers jugements rendus, qui sont favorables à la Région, nonobstant les possibilités de recours en appel par la SNCF.

## 2. 5. Principales observations sur les différentes politiques régionales

### Aménagement du territoire

Le CESER relève avec satisfaction l'augmentation significative du budget alloué à l'aménagement du territoire, notamment en Autorisations de Programme. Cependant, il regrette que les budgets consacrés aux logements et à la rénovation urbaine aient été fortement réduits, notamment celui de la réhabilitation du parc privé, dont le budget a été ramené à 0, alors que la nécessité de résoudre les problèmes liés aux centres anciens et à l'habitat est plus que jamais pressante aujourd'hui, bien qu'il s'agisse d'une compétence de l'Etat.

Toutefois il est possible qu'un transfert des budgets liés à cette problématique ait été opéré vers les CRET<sup>2</sup>. C'est pourquoi le CESER aurait souhaité avoir plus d'éclaircissements sur les opérations et les thématiques financées au moyen des CRET.

### **Emploi, Développement Economique Régional**

Le budget dédié au développement économique est en augmentation avec un effort pour le secteur industriel territorial et un soutien renforcé pour l'accueil et l'accompagnement des entreprises.

La Région affiche sa volonté de privilégier la transition écologique et l'économie circulaire et de proximité. Le CESER regrette que cette volonté ne se soit pas traduite de manière lisible dans le Budget.

### **Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation**

Le CESER relève avec satisfaction un taux d'exécution très élevé du CPER de plus de 90% pour les secteurs recherche, enseignement et innovation, une amélioration des conditions de vie étudiante et la prise en compte des décisions du Comité de pilotage SRESRI. Une attention particulière sera portée au calendrier du déploiement du Très Haut Débit en région, désormais externalisé pour partie.

### **Relations Internationales, Europe et Euro-Région**

Le CESER constate la forte mobilisation par la Région des fonds européens.

Cependant, malgré certaines avancées, les petits porteurs de projets rencontrent toujours des difficultés pour bénéficier de ces fonds.

### **Culture, Patrimoine culturel**

La stabilité des moyens alloués à la culture ne peut que satisfaire l'ensemble de la filière en région. De plus, le CESER salue le choix d'une délégation de service public pour la mise en œuvre du projet scientifique et scénographique de la grotte Cosquer. L'apport de ce nouvel élément d'attractivité culturelle du territoire va se combiner avec de substantielles économies de fonctionnement de la Villa Méditerranée, aujourd'hui à la charge de la Région, tout en initiant une nouvelle vocation pour ce site qui peinait jusque-là à trouver sa place. Enfin, le rapprochement de la « Régie Culturelle » et de l'« Arcade » devrait apporter une meilleure visibilité et lisibilité des actions.

### **Tourisme**

Le CESER remarque pour 2020 la stabilité du budget dédié au tourisme, en particulier au soutien de la promotion touristique. Pour autant, il regrette que l'effort affiché de prise en compte des enjeux du développement durable en lien avec le Plan Climat ne soit pas lisible. Enfin, il déplore la diminution des moyens dédiés à l'innovation, pourtant indispensables à la compétitivité des entreprises du secteur.

### **Transports Publics Régionaux et Ecomobilité**

Le CESER s'inquiète de la baisse constante des budgets affectés aux investissements depuis 2017. La diminution de ce budget inquiète le CESER sur le risque de report d'investissements sur les années à venir, pour rattraper le retard.

---

<sup>2</sup> CRET : Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial

### **Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral**

LE CESER est satisfait que la Région ait fait de l'adaptation au changement climatique, qui impacte l'agriculture, la forêt et la mer, l'axe central de ses politiques, et que les budgets consacrés à ces secteurs soient renforcés. En revanche, il regrette que la Mer ne soit pas mieux valorisée.

Concernant le budget consacré à l'hydraulique agricole, il conviendrait qu'il soit en cohérence avec les objectifs affichés dans le cadre de la récente saisine sur le sujet.

Enfin le CESER restera attentif à la présence, dans le futur contrat de plan Etat Région, des cofinancements nécessaires à l'ensemble de ces politiques. Il en va de même pour le FEADER négocié dans le cadre de la Politique Agricole Commune. En effet la convergence de ces financements est essentielle pour le maintien et le développement de ces filières économiques.

### **Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat**

Le CESER, en matière de développement soutenable, d'environnement, d'énergie et de climat, constate une stabilité sur les parcs naturels et une progression globale sur les autres lignes d'intervention.

Pour autant, s'exprimer sur le détail, présenté par la Région, des moyens alloués à l'environnement, a peu de sens car une politique en matière de développement durable ne peut s'apprécier que globalement.

La chasse, nouvelle intervention régionale depuis 2018, classée dans la biodiversité, voit son budget stabilisé avec 650 000 €. L'importance de ce budget appelle à une évaluation des actions soutenues, afin de dégager les impacts positifs en faveur de la biodiversité et de l'agriculture.

### **Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux**

Le CESER constate, cette année encore, la très faible dotation du programme de mise en accessibilité des lycées. Il devient aujourd'hui évident que les agendas d'accessibilité programmée, négociés avec l'Etat en application de la loi de 2005<sup>3</sup>, ne seront pas tenus. De plus, compte tenu des annonces relatives aux futures constructions de nouveaux lycées, et sans en contester la nécessité et l'utilité, on peut s'interroger sur la capacité à moyen terme, de la collectivité à mobiliser les fonds nécessaires à ces projets, et dans le même temps, à maintenir voire accroître les budgets alloués à l'entretien du bâti existant, qui est vieillissant et parfois fortement dégradé.

### **Formation professionnelle et apprentissage**

Le CESER relève la prise en charge des derniers engagements régionaux en matière d'apprentissage.

Pour la formation professionnelle continue, le CESER regrette la baisse de la dotation en AE de 5% et s'interroge sur la faiblesse du budget alloué aux écoles de la deuxième chance, qui n'est pas en rapport avec le déploiement, qu'il approuve par ailleurs.

Le CESER regrette la baisse des moyens alloués à la modernisation des établissements de formation du sanitaire et social.

Enfin, le CESER note l'augmentation de 14% du budget dédié au programme pour l'information sur les métiers.

---

<sup>3</sup> Loi du 11 février 2005 relative à la mise aux normes des Etablissements recevant du Public (ERP) pour les personnes en situation de handicaps

### **Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics**

Le CESER aurait préféré que la Région consacre ses efforts financiers à des opérations lourdes et nécessaires en matière de santé et de formation paramédicale, en l'état de la situation d'urgence constatée, plutôt que d'allouer des crédits aux espaces d'attente, lesquels relèvent de la responsabilité de l'Etat à travers le financement des hôpitaux.

### **Sport, Jeunesse et Vie associative**

Les soutiens au secteur associatif se portent essentiellement sur la médiation sociale, l'insertion, l'aide aux publics jeunes en difficulté. De ce fait, l'intervention de la Région reste trop limitée en termes de public et de secteur d'intervention. Il serait souhaitable que l'investissement de la Région s'ouvre plus largement sur l'ensemble de la Vie Associative régionale.

Concernant le Sport, le CESER regrette que la Région privilégie les grands évènements et le sport de haut niveau au détriment du sport de masse, le sport pour tous, le sport santé, les pratiques féminines...

## **2. 6. Les indicateurs financiers**

Dans la présentation de ce Budget, il est rappelé que « *depuis quatre ans, la Région s'est engagée dans le redressement de ses équilibres financiers, qui s'étaient fortement dégradés au cours des exercices 2013-2015* ».

Il nous est rappelé qu'à la fin de la mandature précédente, la capacité de désendettement était de 9.3 années.

S'il est vrai qu'à la fin de l'année 2018, l'Exécutif avait réussi à améliorer cette capacité de désendettement, on peut constater que ses ambitions actuelles sont bien modestes puisque ladite capacité de désendettement est annoncée à 8.2 années en fin 2018 et à 8.3 années en 2020.

Les Budgets Primitifs 2019 des Régions de France, mis en ligne par la Direction Générale des Collectivités locales (DGCL) en septembre 2019, affichent une moyenne nationale de 5.4 années et notre Région figure à l'avant dernier rang des sept plus grandes Régions<sup>4</sup>.

La dette de notre Région s'élevait à 2.585 MD€ incluant le crédit-bail à fin 2015 ; elle devrait atteindre 2.880 MD€ à fin 2020, soit un accroissement de 295 M€ en cinq ans. Selon les données de la DGCL, notre endettement par habitant est le plus élevé des sept grandes Régions avec une dette de 519 €/habitant pour une moyenne nationale de 355 €/habitant.

---

<sup>4</sup> Les 7 grandes régions retenues pour cette comparaison sont : Ile de France, Auvergne-Rhône Alpes, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, et Provence Alpes Côte d'Azur

Une légère dégradation de l'épargne brute est prévue pour 2020 (338 M€ pour 349.7 M€ en 2019).

A l'inverse, la Région annonce une petite amélioration attendue de l'épargne nette, de 206.5 M€ à 210.1 M€.

Notre Région figure à la quatrième place sur les sept plus importantes Régions de France en matière d'épargne par habitant,

## 2. 7. Les investissements

Les dépenses réelles d'investissement programmées :

- pour le budget principal : celles-ci devraient s'élever à 603.5 M€, en augmentation de 56 M€
- pour le budget annexe de l'aéroport d'Avignon, elles sont inscrites pour 3.6 M€, en baisse de 1.4 M€.

Le financement de ces dépenses d'investissement se fera en partie par un recours à l'emprunt pour un montant de 278.4 M€ (228.1 M€ en 2019, soit 22% d'augmentation).

## Synthèse et conclusion

---

Dans sa démarche annoncée depuis le début de la mandature de redressement des équilibres financiers, l'Exécutif se trouve confronté à un choix difficile : réduire son endettement ou continuer à investir.

Il s'agit là d'un choix éminemment politique qui appartient aux élus du Conseil régional.

Le CESER souhaite toutefois recommander que la Région centre ses budgets sur ses compétences propres, sans se disperser dans des financements respectables mais qui incombent à d'autres collectivités ou à l'Etat.

Pour autant, la volonté affichée par la Région dans le projet de CPER 2021-2027 d'étendre ses compétences, notamment en matière de santé, lui permettrait d'intervenir en urgence dans ces domaines et en cofinancement avec l'Etat.

# Budget annexe

## « Aéroport d'Avignon »

---

L'aéroport d'Avignon est exploité par « Aéroport Avignon Provence » (CCI Vaucluse) dans le cadre d'une Délégation de service public signée en Mars 2018, pour une durée de 8 ans.

Ce Budget annexe 2020 présente des dépenses d'investissement de 6.2 M€ en Autorisation de Programme et 4.4 M€ en Crédits de Paiement d'investissement pour le financement de la fin du programme « technopôle Pégase » et divers travaux sur la plateforme aéroportuaire.

Le montant prévu des dépenses réelles de fonctionnement est de 2.3 M€, pour couvrir les coûts liés à la délégation ainsi que des coûts de fonctionnement de la structure (entretien, études, honoraires, taxes foncières).

Le CESER relève les éléments suivants :

- Le maintien de la dotation versée par la Région au titre du contrat d'exploitation à un niveau de 0.5 M€ tel que prévu à la convention de DSP
- La contribution de l'aéroport à l'endettement régional, avec un nouvel emprunt prévu de 1.4 M€ en 2020, après un emprunt de 2.3 M€ en 2019 et un emprunt de 2,9 M€ en 2018.

Le Conseil Economique Social et Environnemental Régional prend acte du Budget 2020 « Aéroport d'Avignon ».



# Contributions des Commissions sectorielles

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif,  
Foncier, Habitat et Logement

Emploi, Développement Economique Régional

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

Culture, Patrimoine culturel

Tourisme

Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Formation Professionnelle et Apprentissage

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

Sport, Jeunesse et Vie associative

## Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement

---

### Préambule

La Commission regrette l'absence du représentant du conseil régional pour présenter et commenter les grandes lignes de la politique régionale en matière d'aménagement du territoire, qui constitue une des compétences majeures de l'institution, et répondre aux questions des conseillers pour leur apporter des précisions complémentaires.

### Contexte de la politique régional en matière d'aménagement du territoire et de développement durable

La commission relève que, conformément au cadre donné par la loi NOTRe, la Région, disposant d'un rôle de « chef de filât » en matière d'aménagement du territoire, affirme sa présence et son action en se recentrant sur ses compétences. La Région a décidé, par ailleurs, de mettre en œuvre les actions de son Plan Climat « une COP d'avance » qui se traduit, entre autres, dans le cadre de la deuxième génération des Contrats d'Equilibre Territoriaux.

Par ailleurs, 2019 a été marqué par la finalisation de plusieurs outils de planification, le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le Plan Mer et Littoral, qui vont être déployés en 2020.

La Commission Aménagement du Territoire, du Massif, Habitat, Logement et Foncier du CESER a étudié avec attention les lignes budgétaires couvrant l'ensemble de ces thématiques ventilées dans plusieurs rubriques de « l'annexe de la présentation du budget primitif 2020 par programme » et ne concernant qu'une partie du chapitre « Aménagement du Territoire et Développement Durable ».

### Budget 2020

Après deux années en baisse (2018 et 2019) par rapport au budget 2017, le budget 2020 est en augmentation de 15% par rapport à celui de 2017, et de 23% par rapport à celui de 2019.

Le budget ainsi étudié s'élève à 129 118 798 € (AE et AP confondues), se répartissant de la manière suivante :

- 12 177 798 € en autorisations d'engagement (AE) en 2020 contre 11 840 000 € en 2019 soit une hausse de 2,85 %, revenant presque au même niveau qu'en 2018 mais inférieur de 2 375 314 € par rapport aux AE de 2017 ;
- 116 941 000 € en autorisations de programme (AP) en 2020 contre 92 800 000 € en 2019, soit une augmentation de 26 %. Cette hausse du budget est de 19,7% par rapport à celui, en AP, de 2017.

**La Commission relève les modifications budgétaires suivantes :**

La poursuite de la volonté régionale de se concentrer sur ses politiques règlementaires, notamment en ce qui concerne l'habitat en intégrant un volet « transition énergétique » identifié dans le cadre de la COP D'AVANCE et du SRADDET :

- En supprimant, la ligne dévolue à « la réhabilitation du parc privé » qui était, en 2019, de 3 M€ en investissement et de 190 000 € en fonctionnement ;
- En réorientant la politique de « rénovation urbaine » qui intègre une dimension de transition énergétique. Avec, cependant, une baisse significative de son enveloppe budgétaire de plus de 26 % ;
- En modifiant l'intitulé de la ligne « Foncier – Logements sociaux » qui devient « Accès au logement favorisé » avec une dotation quasiment constante ;
- En modifiant l'intitulé « volet habitat et foncier du PAS CRET » qui devient « Transition énergétique habitat – CRET » avec un budget en hausse de plus de 27 %.

La forte augmentation de l'intervention de la Région en faveur des CRET deuxième génération avec une augmentation de plus de 52 %, amenant l'intervention régionale à 58 M€, alors qu'elle n'était que de 12,4 M€ en 2017, 33 M€ en 2018 et 38 M€ en 2019. Le maintien de la dotation affectée aux fonds régionaux d'aménagement du territoire, adressé aux petites communes, à hauteur de 20 M€, et de la dotation pour les « espaces à enjeux – contrats d'axe », qui visent à articuler les problématiques de transport et d'aménagement

Le confortement de la politique relative au massif des Alpes et des espaces valléens, avec une augmentation significative des « contrats de station de demain » de 30% par rapport à 2019 et de même montant qu'en 2018, à 13 M€, ainsi que pour le budget alloué à la « convention interrégionale du massif des Alpes 2015-2020 », dont le montant est toutefois inférieur à celui de 2017.

L'intervention importante, avec plus de 32 % de budget supplémentaire en 2020 par rapport à 2019 sur les actions menées dans le cadre des « Opérations d'Intérêt National » (OIN) comme « Euro méditerranée » et la « Plaine du Var ».

L'augmentation des interventions régionales des budgets affectés aux parcs naturels régionaux et aux réserves naturelles régionales, intégrant la création des nouveaux espaces (parc naturel régional du Ventoux, une réserve naturelle de plus par an selon le Plan Climat).

La prise en compte des risques, avec la réintroduction de mesures en faveur de la « prévention des risques technologiques », ligne budgétaire supprimée en 2019 et dotée de plus de 1,4 M€ en 2020, et le maintien de la ligne dédiée à la « prévention des risques naturels majeurs ».

La poursuite du plan Rhône avec une hausse du budget d'investissement de 1,2 M€ d'investissement et une baisse de 194 000 € en fonctionnement, toutefois moins important qu'en 2017.

### **Remarques émises par la Commission**

La Commission relève avec satisfaction l'augmentation significative du budget alloué à l'aménagement du territoire, notamment celui relatif aux Autorisations de Programme. Cependant, elle regrette que les budgets consacrés aux logements et à la rénovation urbaine aient été fortement réduits, notamment celui de la réhabilitation du parc privé, dont le budget a été ramené à 0, alors que la nécessité de résoudre les problèmes liés aux centres anciens et à l'habitat est plus que jamais pressante aujourd'hui. Toutefois, il est possible qu'un transfert des budgets liés à cette problématique ait été opéré vers les CRET. C'est pourquoi la commission, aurait souhaité avoir plus d'éclaircissements sur les opérations et les thématiques financées au moyen des CRET.

## **Emploi, Développement économique Régional**

---

### **Contexte**

La Commission note que le présent exercice s'inscrit dans la mise en œuvre à mi-parcours du SRDEII en lien avec la transition écologique et le Plan Climat.

### **Rappel des objectifs**

Elle relève que le Budget Primitif dédié au développement et au financement des entreprises pour le présent exercice s'articule autour de deux principaux objectifs :

- La concentration des efforts et des moyens sur les filières stratégiques structurées autour des 8 OIR
- Le soutien à la création et au développement des entreprises avec :
  - L'aboutissement de l'évolution de Région Sud Investissement
  - La mise en place de 3 nouveaux outils d'accompagnement en faveur des PME et TPE : les chèques conseil RH et numérique et le parcours sud industrie4.
  - La poursuite du portail numérique des entreprises

### **La dotation budgétaire et la déclinaison par programme**

La Commission constate que le budget dédié à ce secteur enregistre au titre de la dotation primitive 2020 : 74 M€ dont 23,73 M€ en AE et 50,35 M€ en AP soit une augmentation de 11% en fonctionnement et investissement par rapport à 2019 avec une répartition de crédits autour de 3 axes prioritaires :

- Les filières stratégiques et l'appui aux OIR avec 26,2M€ (dont 11,5 M€ au titre du CRET) soit +40% par rapport à 2019
- 15,9 M€ pour l'économie circulaire et de proximité
- 31,9 M€ pour le financement aux entreprises

Sur les principales évolutions des programmes, la Commission relève :

- Une augmentation des lignes :
  - F700 Accueil d'entreprises : 10,5 M€ en AP (+75%)
  - F 712 Soutien aux filières stratégiques : 16,05 M€ (dont +17% en AP)

Sur ce dernier programme, la Commission aurait souhaité des informations détaillées sur le budget dédié à chaque OIR et sur leur progression.

- Une diminution des programmes :
  - F 720 ingénierie financière : 12,1 M€ AP+AE (- 26% notamment en investissement)
  - F980 financement de l'innovation : 9 M€ en AP (-5%)
- Une stabilité pour le programme :
  - F 975 nouvellement intitulé « transition écologique et écologie des entreprises » : 3,5 M€ en AE
- L'inscription de deux nouveaux programmes :
  - F 713 parcours d'industrie 4.0 soit 5,9 M€ (AE+AP)
  - X201 appui stratégique RH aux entreprises avec 0,4 M€ AE

## Conclusion

La Commission relève que le budget dédié au développement économique est en augmentation avec un effort pour le secteur industriel territorial.

Elle note la montée en charge en faveur des filières stratégiques et des OIR du fait de l'intégration du budget dédié aux CRET, un soutien renforcé pour l'accueil et l'accompagnement des entreprises notamment pour répondre à leurs besoins de recrutement et faciliter leur transition numérique.

Enfin, si la Commission a pris acte de la volonté régionale de privilégier la transition écologique et les aides aux entreprises en faveur de l'économie circulaire et de proximité dans ses orientations, elle regrette que cette volonté ne se soit pas traduite de manière lisible dans le présent Budget.

## Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

---

Dans l'attente des explications apportées par Monsieur LEONETTI, la Commission note au titre de l'enseignement supérieur une baisse substantielle globale (AE + AP) sur le programme E 202 « Réussite des étudiants » : en investissement, on est passé de 6.4 M€ au BP 2019 à 5.1 M€ au BP 2020, soit une baisse de 20% et en fonctionnement de 610 000 € à 290 000€, soit une baisse de 52 % : Est-ce lié à la fin de l'exécution du contrat de plan ?

En revanche, la Commission se réjouit de l'augmentation de près de 9% du programme E 302 « Emplois des jeunes doctorants ». Enfin, s'agissant du numérique, la baisse globale constatée serait la conséquence d'une procédure Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) que la Région a lancé auprès de l'Etat pour accélérer le déploiement du THD.

### Eléments budgétaires en grandes masses

Les dépenses d'investissement (AP) pour l'enseignement supérieur passent de 32,1 M€ en 2019 à 29.9 M€ en 2020, soit une baisse de 6.8 % justifiées par une fin d'exécution du CPER.

Au global, le BP 2020 en AP et AE sur les secteurs concernés, prévoit un budget de 41,3 M€ en 2020 contre un budget de 42 M€ en 2019 soit une baisse de 1,6%, justifiées aussi par la moindre charge liée à l'exécution du Contrat de Plan, Etat-Région.

### **Observations générales**

S'agissant plus particulièrement du numérique, on peut conclure que la baisse globale et plus particulièrement sur le programme F 922 « aménagement numérique du territoire » qui accuse une baisse de 72% serait la traduction du basculement des financements vers la procédure AMEL. (A titre d'exemple, PACA THD RIP 83 était doté de 2M€ au BP 2019 contre 689 000€, soit une diminution de 65,5%).

Par ailleurs, La Commission peut se réjouir que la référence au SRESRI soit cette année présente dans le rapport de présentation.

La Commission constate avec satisfaction une évolution globale de 8,8% sur le programme E 302 « Emplois jeunes Doctorants » et en particulier une hausse de 80% sur les bourses doctorales. Elle constate qu'une enveloppe de 200 000€ est fléchée sur CO-FUND : S'agit-il de la réponse de la Commission Européenne dont la Région était en attente en 2019 ?

Concernant les conditions de vie étudiante, la commission s'interroge sur la baisse de 25% au titre de la ligne PRAME/Volet Ens. Sup/Volet BTS/Volet SASO : Sur quoi porte cette baisse ?

En revanche, en dehors de cette baisse, la commission note une stabilité globale sur le programme « Mobilité des étudiants » (E304), qui passe de 1,42 M€ en 2019 à 1,40 M€ en 2020. Elle regrette la disparition du budget alloué pour les bourses d'excellence : A quoi est-ce dû ? Une absence d'attributaires ?

S'agissant du financement du rayonnement des établissements supérieurs et de recherche (E601) la commission souhaiterait avoir des explications sur les 4,4 M€ fléchés sur les opérations CSTI liées au CRET alors que les crédits mobilisés en 2019 n'étaient que de 60 000€.

En revanche, la Commission se réjouit que l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (E 970) soit reconduite avec une légère hausse des financements par rapport à 2019 (0,9%).

### **Conclusion**

La Commission prend acte des éléments du BP 2019. Elle regrette toutefois qu'il n'y ait pas de corrélation entre les annonces faites sur le numérique et leur traduction budgétaire masquant ainsi la vision politique de la Région à moyen terme dans ce secteur.

## Relations Internationales, Europe et Euro-Région

---

La Commission constate que le budget dédié à l'Europe et à la coopération méditerranéenne s'inscrit dans le contexte suivant :

- La poursuite dynamique de la programmation des quatre programmes européens (le programme FEDER/FSE, le programme de développement rural et Interreg Med)
- L'élaboration des projets de programmes FEDER, FSE, FEADER et de coopération territoriale européenne pour la période 2021/2028
- Le renforcement de l'animation de la coopération territoriale européenne
- La concrétisation de la stratégie régionale « Méditerranée du futur »

Concernant le Budget Primitif 2020, la Commission enregistre pour ce secteur une dotation primitive de :

- 9,3 M€ en AE pour le rayonnement à l'international avec notamment : 3 M€ pour le développement économique à l'international, 4,4M€ pour l'agence RISING SUD et 1,4 M€ pour la mobilité des étudiants à l'international soit une augmentation de 4 % par rapport à l'exercice précédent
- 94,7 M€ pour l'Europe et la coopération méditerranéenne dont 13,67 M€ en AE
- et 81,10 M€ en AP soit une augmentation de 59% en fonctionnement et de 8 % en investissement

Au vu des évolutions budgétaires ci-dessus, la Commission se félicite de l'effort régional pour mobiliser fortement les fonds européens mais elle souligne néanmoins sa préoccupation concernant les difficultés rencontrées par les petits porteurs de projets pour en bénéficier malgré certaines avancées pour leur permettre d'y accéder.

## Culture, Patrimoine culturel

---

La Commission renouvelle son constat d'une carence, dans les documents budgétaires qui ont été transmis, d'informations détaillées quant aux actions concrètes menées dans le cadre de la politique culturelle régionale.

Cependant, une réunion en visio conférence a pu être organisée avec Le Vice-Président de la Région en charge de la Culture, en présence du Directeur de la Culture. Ils ont ainsi pu répondre aux questions des conseillers, apporter des précisions et lever des incertitudes.

Le budget 2020 pour la Culture est en légère augmentation par rapport à 2019, avec les principaux points suivants :

### En investissement

- Le démarrage des travaux liés au projet scientifique « grotte Cosquer » dans le bâtiment « Villa Méditerranée », avec une inscription en AP de 9 M€, soit 90 % de l'investissement régional qui sera à la charge de la Région pour cette opération. Ce montant sera consacré au montage de la structure et aux premiers équipements du centre d'interprétation archéologique. Le solde de 1 M€ sera inscrit au Budget de l'année 2021. Ce projet a été confié, sous forme de Délégation de Service Public (DSP), au délégataire Kléber ROSSILLON (qui gère déjà 11 sites de ce type dont la réplique de la Grotte Chauvet, en Ardèche). Les autres investissements, aménagements et travaux nécessaires à l'aboutissement du projet (réalisation du projet scientifique et scénographie) seront exécutés et supportés financièrement par le délégataire.
- Hormis cette opération exceptionnelle, le budget d'investissement 2020 reste à un niveau quasi identique à celui de 2019 de 14.7 M€. Une augmentation est constatée pour le cinéma (aides à la production sous forme de subventions et d'avances remboursables, et contribution à un fonds conjoint avec le CNC).

### En section de fonctionnement

- Les ajustements significatifs concernent les programmes « création et diffusion culturelles » avec 1 M€ de plus qu'en 2019, et « cinéma », dont la baisse de budget correspondant à la fin du financement régional de « TV Azur ».
- Le processus de rapprochement des deux agences « Régie Culturelle » et « ARCADE » est enclenché, avec une volonté affichée par la Région de créer un « guichet unique », dans l'objectif d'une meilleure visibilité et lisibilité des actions, avec plus de cohérence et d'efficacité.

### **Observations de la Commission**

La Commission se satisfait de voir que le Budget 2020 de la Culture semble, comme les années précédentes, avoir été « sanctuarisé », et que le projet d'envergure « Grotte Cosquer » à la Villa Méditerranée ne se fait pas au détriment d'autres actions dans le domaine culturel.

La Commission accueille très positivement le choix de la Région de confier la conduite du projet « grotte Cosquer » à un délégataire. Si les projections financières qui ont été faites (sur la base d'une fréquentation attendue de 200 000 entrées/an) se réalisent, cela devrait permettre une économie substantielle, puisque les coûts de fonctionnement de la Villa Méditerranée, de l'ordre de 4,5 M€/an, ne seront plus à la charge du Budget régional.

## **Tourisme**

---

La Commission note que l'exercice 2020 s'inscrit dans la mise en œuvre des évolutions du schéma régional du tourisme à travers notamment la mise en œuvre des nouveaux dispositifs suivants tels que :

- Le fonds de soutien à l'innovation touristique destiné à favoriser la montée en gamme des entreprises du secteur,
- La mise en place d'un fonds de participation régional pour le financement de l'installation de branchements électriques à quai pour réduire la pollution des bateaux de croisière dans les principaux ports de la région (Marseille, Toulon et Nice),
- La décarbonisation de l'activité touristique par un ciblage de la clientèle régionale,
- Le lancement du dispositif « territoires Touristiques exemplaires »,
- La signature du contrat de filière « écotourisme » afin de contribuer à la dessaisonnalisation.

S'agissant de la dotation primitive 2020, la Commission enregistre une dotation globale pour 2020 de 11,17 M€ dont 8,65 M€ en fonctionnement et 2,52 M€ en investissement soit une augmentation de 4 % par rapport au Budget Primitif précédent.

Concernant la ventilation des programmes, la commission note, au titre de 2020, les évolutions suivantes par rapport au BP 2019 :

- Une augmentation pour les programmes :
  - T 102 Promotion touristique : 5,3 M€ AE (+4 %) dédiée notamment aux CRT, à la promotion des destinations touristiques à l'international et à l'ouverture d'une nouvelle ligne en direction de la Chine
  - T 304 Tourisme durable : 0,3 M€ AE (+50 %)
  - T 306 Smart destinations : 0,6 M€ AE + 0,2 M€ AP (+ 50 % en AE)
- Une diminution pour le programme :
  - T 402 Innovation (NEXT) : 0,2 M€ AE + 0,6 M€ (-33 % en AE)
- Une stabilité pour les programmes :
  - T 410 Ingénierie et prestations : 0,1 M€ en AE + 0,05 M€ en AP
  - T 411 Grands événements (ACE) : 0,9 M€ AE
  - T 412 Projets européens (PITEM) : 0,75 M€ AE + 0,05 M€ AP
  - T 108 Performance des entreprises (CAPE et FORM) : 0,3 M€ AE + 1,6 M€ AP.

## **Conclusion**

La Commission souligne pour 2019 la stabilité du budget dédié au Tourisme due en particulier au soutien en faveur de la promotion touristique. Pour autant, elle regrette que l'effort affiché pour prendre en compte davantage les enjeux du développement durable en lien avec le Plan Climat ne se traduise pas de manière lisible et soutenue dans le présent exercice ainsi que la diminution du programme dédié à l'innovation alors qu'elle est indispensable à la compétitivité des entreprises du secteur.

## Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

---

### Contexte de la politique régional en matière de transport et d'écomobilité :

Le Plan Climat « UNE COP D'AVANCE, voté en 2017, est le « fil rouge » de l'ensemble de l'action de la Région. Parmi les 5 axes de ce Plan, le « Cap sur l'écomobilité » concerne directement la commission. Il se décline en une initiative phare « une borne électrique tous les 100 km sur le réseau routier » et en 4 grandes orientations :

- Pour des transports en commun performants et moins polluants
- Vers un système de transport de marchandises durables
- Pour une mobilité individuelle éco-responsable
- Innover pour des transports « zéro conso, zéro gaspi »

Par ailleurs, 2019 a été marqué par la finalisation de plusieurs outils de planification dont le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), comprend un volet transport et mobilité, devrait être déployé en 2020.

La politique régionale en matière de transport et d'écomobilité s'articule autour de trois grandes thématiques :

- La politique de transport et de déplacement de la collectivité
- Les infrastructures et les grands équipements
- Les transports routiers scolaires et interurbains

L'Etat, en retard sur ses engagements financiers sur le volet « infrastructures » du CPER 2015-2020, prolongera ses actions du contrat de plan jusqu'en 2022. Le prochain CPER 2021-2027 ne comprendra pas de volet « transport ».

### Un Budget 2020 en légère baisse

Le budget 2020 de la politique régionale sur les transports et l'écomobilité est en baisse pour la deuxième année consécutive par rapport au budget de 2018, avec une diminution de plus de 42 M€ en 2019 et de plus de 35 M€ en 2020, et en baisse de plus de 26 M€ par rapport au budget de 2017. Par rapport au budget 2019, le budget 2020 enregistre globalement une baisse de 4,91% très inégalement répartie.

Le budget ainsi étudié s'élève à 692 846 332 € (AE et AP confondues), se répartissant de la manière suivante :

- 517 201 795 € en autorisations d'engagement (AE) en 2020 contre 484 174 137 € en 2019 soit une hausse de 6,82 %
- 175 644 537 € en autorisations de programme (AP) en 2020 contre 244 479 343 € en 2019, soit une diminution de plus de 28 %. Ce budget est en constante baisse depuis 2017, de l'ordre de 39%

La Commission relève les modifications budgétaires suivantes :

#### **Dans le domaine des infrastructures**

- Une baisse importante et régulière du budget d'investissement des infrastructures routières passant de plus de 72 M€ en 2017 à près de 9 M€ en 2020, soit une diminution de près de 35 % entre 2020 et 2019
- La diminution régulière de l'intervention en investissement sur les chemins de fer de Provence depuis 2017 passant de plus de 23 M€ en 2017 à 8,5 M€ en 2020, avec un maintien du budget de fonctionnement ; globalement ce budget baisse de 15% entre 2020 et 2019
- Il en va de même pour le budget d'investissement sur les pôles d'échanges et l'accessibilité dont le budget ne cesse de diminuer depuis 2017, passant de 31 M€ à 9 € en 2020, et en baisse de 300 K€ par rapport à 2019. Sur cette ligne budgétaire les AE chutent de 80% passant de 468 K€ à 89 K€
- A contrario, le budget alloué aux aéroports augmente de plus de 10 %, principalement dû au quasi doublement de la dotation en investissement
- Le budget affecté aux investissements des infrastructures ferroviaires augmente de 55% entre 2020 et 2019 mais cette augmentation est faussée en raison de la chute de ce budget en 2018. En effet en 2017, il était de 85 M€, et de 62 Me en 2018. Il ne s'élevait en 2019 qu'à 13,8 M€
- Le budget d'investissement dans le domaine portuaire-maritime-fluvial- transport combiné augmente depuis 2017 et, considérablement en 2020 (642 %) en raison du faible budget de 2019

#### **Dans le domaine des transports et des déplacements**

Les budgets alloués à ce domaine d'activités sont difficiles à analyser en raison de plusieurs facteurs :

- Des augmentations importantes en 2019 par rapport à 2018, faussant la comparaison avec 2020, comme sur les budgets d'investissements des « matériels roulants » et de « l'écomobilité », et sur les budgets de fonctionnement de « l'écomobilité » et de « l'intermodalité-marketing-transport »
- D'une baisse considérable du budget d'investissement consacré à « l'intermodalité-marketing-transport », passant de 9,25 M€ en 2018 à 50 K€ en 2019 et à 1 M€ en 2020, et d'une baisse modérée en 2018 du budget en AE de « l'exploitation des TER »
- Du ré abondement du budget d'investissement de « l'exploitation des TER », de 4,8 M€, budget inexistant en 2018 et 2019
- De l'augmentation du budget en AE de « l'exploitation des TER » de près de 36 M€ entre 2020 et 2019

Sur ces 4 lignes budgétaires, le budget 2020 est globalement en baisse de 10% AP et AE confondues.

#### **Dans le domaine des transports routiers scolaires et interurbains**

- La baisse du budget d'investissement de 34% de la ligne « Transport urbains », les diminutions des budgets de fonctionnement de près de 47% sur les « lignes scolaires », de près de 11% sur les « lignes régulières »

- Du maintien du budget de fonctionnement des « lignes express régionales »
- De l'augmentation significative du budget d'investissement des « lignes régulières » de plus de 257 %
- De la création d'une ligne budgétaire affichant un budget de près de 43 M€ en autorisation d'engagement pour la « convention de transfert des transports scolaires »

### **Commentaires de la Commission**

La Commission constate la baisse globale du budget 2020 affecté aux transports et à l'écomobilité, autorisations de programmes (AP) et autorisations d'engagement (AE) confondues, même si la présentation faite par l'élu régional en charge de ce secteur, et le responsable administratif de la collectivité responsable de la mise en place de cette politique, présentent une augmentation du budget, entre 2019 et 2020, en crédits de paiement d'investissements (CPI) et en crédits de paiements de fonctionnement (CPF).

La Commission relève toute la difficulté, depuis des années, d'avoir le même référentiel de discussion. Pour sa part, le CESER étudie le budget primitif 2020 de la Région sur la base des documents qui lui sont envoyés, notamment le rapport de présentation et ses annexes financières en AP et AE.

Elle note aussi le manque de lisibilité entre les différents documents adressés par la Région, documents comptable et rapport de présentation, avec, parfois des problèmes de reports de lignes budgétaires entre les deux documents.

Selon les documents fournis par l'institution régionale, la commission s'inquiète de la baisse constante des budgets affectés aux investissements depuis 2017. Budget en baisse de près de 69 M€ entre 2019 et 2020, et de plus de 112 M€ depuis 2017. La diminution de ce budget interroge la commission sur le risque de report d'investissements sur les années à venir pour rattraper le retard qui pourrait être occasionné.

La Commission retient cependant l'effort engagé par la Région pour remettre à niveau les transports routiers hérités de la loi NOTRe, et pour la mise en œuvre effective du PASS 06 qui permet de voyager sur tout le département des Alpes Maritimes avec un abonnement unique quel que soit l'opérateur de transport.

Elle reste attentive sur toutes les actions à mener pour pérenniser les petites lignes ferroviaires, et en moderniser certaines, pour participer à la décarbonation de lignes par des modifications du matériel roulant, pour améliorer la qualité de service des TER, et pour poursuivre la création de la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur.

La Commission souhaiterait que soit mieux identifié les mesures de la COP D'AVANCE au niveau des lignes budgétaires de la politique des transports et de l'écomobilité.

## Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

---

### Rappel du contexte

Pour 2020, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fait de l'adaptation au changement climatique l'axe central de l'ensemble de ses politiques à travers le déploiement des 100 mesures de son Plan Climat : UNE COP D'AVANCE.

Par ailleurs, 2019 a été une année de finalisation des outils de planification de sa compétence par l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), d'un Plan Mer et Littoral, du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), etc, qui vont se décliner en 2020 sur l'ensemble des thématiques sectorielles.

Les thématiques de la commission s'inscrivent dans la politique régionale « d'aménagement du territoire et développement durable ». Pour 2020, la Région, consciente des atouts de l'agriculture, de la forêt et de la mer comme support de l'attractivité régionale et de la vie de ses territoires, poursuivra ses actions en faveur de ces activités fragilisées dans le contexte mondial.

Aussi, le Région déclinera ses politiques en :

- Soutenant la performance économique et environnementale des filières agricoles et leur adaptation au changement climatique – lancement d'un dispositif de soutien à la haute valeur environnementale (HVE), (mesures 51, 52, 53, 54, 55, 56 et 65 de la COP D'AVANCE) ;
- Renforçant les actions en matière de prévention des incendies dans le cadre de la « guerre du feu » (mesure 61 de la COP D'AVANCE : « Adopter un grand plan incendie ») ;
- Soutenant la plantation d'un million d'arbres en forêt et en ville ;
- Renforçant le soutien à l'hydraulique agricole avec la nécessaire gestion de la ressource (mesures 62, 63 et 64 de la COP D'AVANCE) ;
- Mettant en place les conditions de lutte contre le braconnage pour préserver la pêche locale. En plus des mesures 77 à 85 de la COP D'AVANCE dédiées à la préservation de la Mer Méditerranée).

### Le Budget Primitif 2020, en augmentation constante

Le Budget Primitif 2020 est globalement en augmentation régulière depuis 2017, et passe de 30,66 M€ en 2017 à plus de 39,98 M€ en 2020 avec une augmentation de 11,55% entre 2020 et 2019. Le budget se décompose de la manière suivante :

- 14 033 400 € en autorisation d'engagement (AE – section de fonctionnement), en augmentation de 19,68 % par rapport à 2019, avec une augmentation de 17,48 % pour le secteur de la mer, et de 19,67 % pour l'agriculture et la forêt ;
- 25 954 302 € en autorisation de programme (AP – section d'investissement), en augmentation de 7,32 % par rapport à 2019, avec une augmentation de 89,12 pour le secteur de la mer, et de 7,32 % pour l'agriculture et la forêt.

La Commission constate :

**Des diminutions voire des suppressions d'actions telles que :**

→ La diminution de la ligne budgétaire H135 consacrée, à la modernisation et la compétitivité des unités de production avec :

- La suppression du soutien à la compétitivité, du fonds de garantie, fonds mis en place en 2019, et des « interventions d'urgence – calamités », mis en place aussi en 2019
- La baisse importante des aides à la performance environnementale des exploitations
- La diminution des aides dans le cadre de l'appel à projet FEADER dont prévention des risques et MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques)
- Tout en affichant un soutien substantiel aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) en lieu et place du soutien aux investissements de modernisation des exploitations agricoles
- Et la création d'une action nouvelle en faveur des pépinières viticoles

→ La diminution de la ligne budgétaire H410 dédiée au foncier agricole et à l'aide à l'installation, avec :

- La suppression de la ligne « fonds de prêt d'honneur (FEADER) » mise en place en 2019, de celle dévolue aux travaux de remise en état des friches agricoles, et de la ligne affectée aux projets d'acquisitions foncières collectives et financements participatifs
- L'augmentation d'actions en faveur de la constitution de réserves foncières et de projets de portage d'unités foncières
- La diminution de la ligne H530 affectée à la prévention des risques en forêt sur la partie « réhabilitation des forêts après incendie, tout en enregistrant une augmentation du budget consacrée à la « surveillance des massifs et équipements des véhicules de patrouille des communes »

**Le maintien de lignes budgétaires**

Le maintien des lignes budgétaires consacrées à la modernisation et à la compétitivité des industries agro-alimentaire (ligne H136), aux circuits courts dont la dénomination change au profit de la « transition écologique agricole, la qualité et la proximité », des grands aménagements hydrauliques et de l'hydraulique agricole, du développement économique des entreprises de transformation et de valorisation du bois, des études et expertise, et du développement des compétences et de la formation.

**L'augmentation et la création de lignes d'actions telles que**

- L'augmentation de la ligne dédiée à la « recherche, l'innovation et prévention au service d'une agriculture et d'une alimentation durable », notamment par l'augmentation du soutien à la prévention et à la surveillance pour limiter les impacts des crises et par l'augmentation de la ligne initialement consacré au « Centre du rosé » et qui change de dénomination pour devenir « **Centre du rosé, CRIEPPAM et**

**SCRADH** » (CRIEPPAM = Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales, SCRADH = Syndicat du Centre Régional d'Application et de Démonstration Horticole.

- Les lignes « promotion agricole », et « promotion, commercialisation et partenariat » avec **la création de 3 actions supplémentaires** :
  - « Le dispositif de développement de l'agriculture HVE (Haute Valeur Environnementale)
  - « Le dispositif émergence SIQO » (SIQO = Signe officiel d'Identification de la Qualité et de l'Origine) et « SIA » (Salon International de l'Agriculture)
- La ligne budgétaire H525 consacrée à « l'économie forestière durable et gestion multifonctionnelle » mais qui reste inférieure aux montants de 2017 et 2018, avec un budget plus que doublé pour les « actions collectives des acteurs forêt-bois et soutien à l'interprofession » et **la suppression** de plusieurs actions telles que :
  - . La sylviculture (amélioration et rénovation des peuplements) et agroforesterie
  - . Les actions développées dans le cadre de forêt modèle de Provence
  - . Les études et recherche sylvicoles et de prévention des incendies
  - . La promotion d'une gestion durable
- Le budget alloué à la ligne H960 « modernisation et soutien au pastoralisme », avec le doublement des actions dédiées aux « équipements et études pastoraux dans le cadre du FEADER » et à **la création** d'une action identifiée « prédation (ONCFS - Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) ».
- La ligne H980 « Développer l'emploi agricole et agro-alimentaire » qui double entre 2019 et 2020 mais reste bien inférieur au montant affecté en 2017, avec 300 000 € en moins. Sur cette ligne budgétaire il a été réinscrit l'action en faveur de « l'installation et du renouvellement des générations en agriculture », supprimée en 2019.
- Le budget de la ligne J110 « Pêche, aquaculture – FEAMP », avec principalement une augmentation des actions liées au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) dont une partie affectée à la pêche et l'aquaculture, même si cette dernière ligne est moins importante qu'en 2017.
- La ligne budgétaire J750 affectée au « développement durable du nautisme » double sur la partie investissement de l'action « Charte des ports, ports propres, accès à la mer ».
- La ligne budgétaire J960 pour « la gestion des territoires côtiers » est en forte augmentation surtout sur la partie « Préservation et réhabilitation des écosystèmes marins », au détriment de l'action « ingénierie territoriale et sensibilisation des publics » qui est supprimée, avec, toutefois, la création de l'action supplémentaire « Préservation et réhabilitation des écosystèmes marins Marittimo Neptune » (programme Interreg franco-italien).

## Commentaires de la Commission

La présentation, par l'élue régionale et par les services concernés, des budgets affectés aux secteurs mer et littoral, et aux secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'eau, a permis à la commission d'avoir des précisions sur l'évolution de la présentation budgétaire entre 2019 et 2020. Si des lignes budgétaires semblent s'arrêter en n'étant plus abondées, certaines de leurs actions sont reprises dans d'autres thématiques.

Globalement la commission est satisfaite de l'augmentation du budget consacré à ces secteurs qui sont un signe fort de la collectivité pour ces secteurs d'activité, que le vote des outils de programmation a permis de valoriser, le Plan Climat, le Plan « Mer et Littoral » et le SRADDET.

Elle regrette toutefois que le secteur de la mer ne soit pas mieux valorisé dans le rapport de présentation alors qu'il y a des axes forts d'intervention.

Concernant l'agriculture et la forêt, la commission note les orientations prises par la collectivité pour intégrer les mesures du Plan Climat et les règles du SRADDET, tout en remarquant qu'elles pourraient être mieux identifiées au niveau des lignes budgétaires pour en faciliter l'évaluation future.

La Commission souligne, entre autre, l'effort consenti sur le volet « recherche, innovation et prévention » pour apporter à l'agriculture des solutions pour s'adapter aux évolutions du climat, la mise en place des plans filières sur la viticulture, l'horticulture, l'élevage, l'apiculture, les productions céréalières, d'olives, de fruits et légumes, et de plantes aromatiques à parfum et médicinales (PAPAM), l'opération 1 millions d'arbres pour la restauration sylvicole, des vergers et pour le verdissement des villes, et la démarche HVE, un label français pour un niveau de performance environnementale assez élevée du process de production.

La Commission souhaiterait que, faisant suite à son avis porté sur la saisine régionale portant sur l'hydraulique agricole, le budget alloué à cette action soit revu à la hausse pour répondre à la mesure 64 du Plan Climat régional et plus largement de mettre en place et d'identifier les lignes budgétaires répondant aux mesures relatives à la gestion de l'eau de ce plan.

La Commission voudrait savoir où en est le Grand Plan Incendie, mesure 61 du Plan Climat régional et avoir une présentation du Plan régional de la Forêt et du Bois en mettant en évidence l'action de captage du CO2 des massifs forestiers.

La Commission sera attentive à la mise en œuvre des plans, schémas et stratégies votés en 2019 dont les actions devraient pouvoir trouver des cofinancements dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ainsi que dans le cadre de la politique agricole européenne à l'occasion de la négociation du FEADER couvrant la même période. La convergence de ces financements est essentielle pour le maintien et le développement de ces filières économiques de notre région.

## Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

### Contexte de la politique régionale en matière de développement soutenable, d'environnement, d'énergie et sur le climat

Voté en 2017, le plan climat de la Région, UNE COP D'AVANCE, est le « fil rouge » de l'ensemble des actions de la collectivité pour les années en cours. Il a été complété par des outils de planification, finalisés en 2019, comme le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

L'année 2020 est consacrée au déploiement d'actions collectives de ces outils de planification.

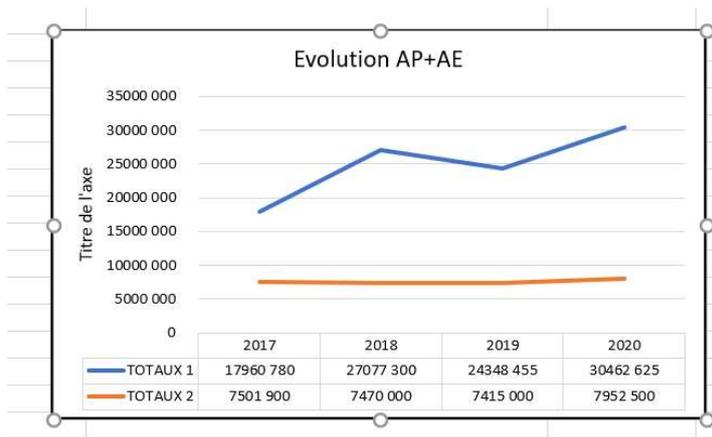
### Budget 2020 en nette augmentation par rapport à 2019

Le budget 2020, de 30 929 425 € est en augmentation de 27 % par rapport au budget 2019. Il se répartit comme suit :

- 10 195 123 € en autorisations d'engagement (AE) en 2020 contre 10 074 123 € en 2019 soit une hausse de 1,20 %
- 20 734 302 € en autorisations de programme (AP) en 2020 contre 14 274 332 € en 2019, soit une augmentation de plus de 45 %

### Remarques sur les grandes masses

- Une stabilité sur les parcs naturels (total 2)
- Une progression globale sur les autres lignes d'intervention (total 1)



Si la Région met en avant une COP d'avance, sa politique d'intervention en ce domaine trouverait plus de sens à consolider dans un seul et même budget les lignes budgétaires réparties dans ses différentes commissions.

Nous pouvons réitérer la demande faite lors de l'examen des OB 2020 et de la rencontre du Président du CESER et du cabinet à savoir un tableau de suivi budgétaire présentant par année les budgets prévisionnels et affectés des directions concernées par la COP d'avance.

Les bilans de la COP d'avance ne répondent pas à notre demande :

- Le bilan 2018 était un bilan qualitatif.
- Le bilan 2019 reste essentiellement qualitatif et de portée de communication.

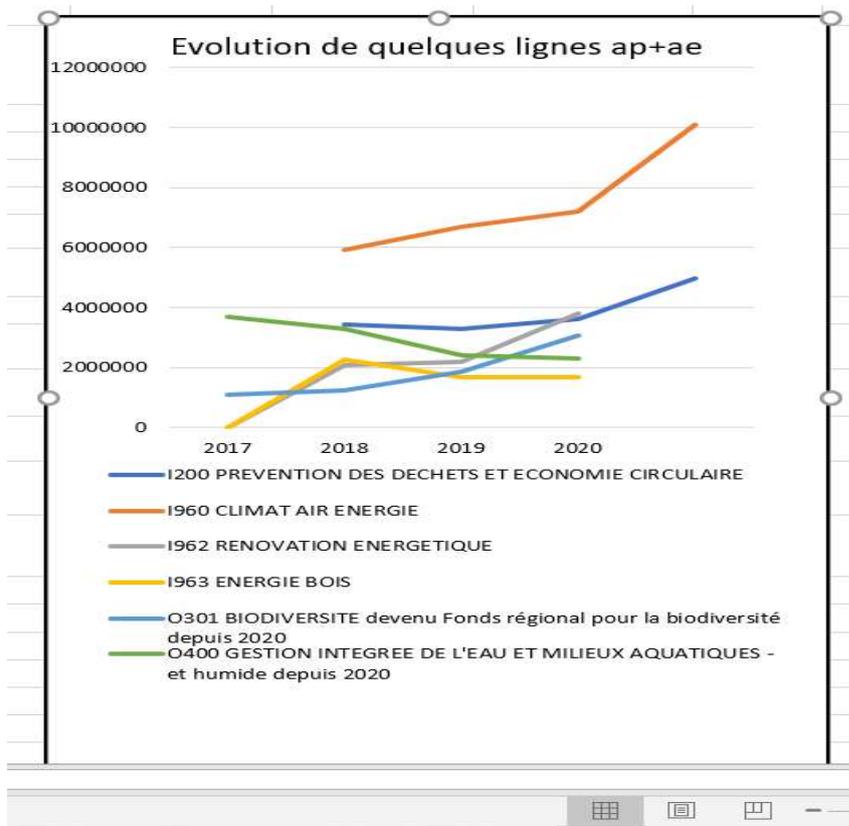
Les données chiffrées présentées relèvent davantage de l'illustration que d'un réel suivi financier.

Dans ce contexte, donner un avis sur le budget 2020 sur les seules lignes budgétaires dédiées à la commission environnement a peu de sens. Une politique en matière de développement durable ne peut s'apprécier que globalement.

A défaut d'un retour de la Région sur notre demande, un travail technique en interne au CESER de repérage des lignes contribuant à la COP d'avance serait nécessaire.

L'enjeu majeur du développement durable doit pouvoir se traduire par une réorganisation des commissions ou de leurs champs d'intervention au sein des instances.

### Remarques sur quelques lignes budgétaires



Les évolutions respectives des lignes budgétaires doivent pouvoir s'interpréter. Certaines disparaissent ou changent d'intitulé, d'autres apparaissent. Une augmentation d'une ligne, pour intéressante qu'elle soit, peut être insuffisante au regard des enjeux. De même une baisse d'une ligne peut ne pas être négative.

La chasse, nouvelle intervention régionale depuis 2018, classée dans la biodiversité, voit son budget stabilisé avec 650 000 €. Avec ce budget important maintenu, il serait nécessaire de lancer une évaluation des actions soutenues afin de dégager les impacts positifs en faveur de la biodiversité et de l'agriculture.

La Commission, par la présence d'une élue du conseil régional et de certains services associés (biodiversité, économie circulaire et déchets) aux actions liées aux secteurs étudiés, a été informée de l'articulation entre quelques axes de la COP D'AVANCE et les lignes budgétaires correspondantes. Pour autant, il serait souhaitable que cet exercice soit généralisé pour une meilleure visibilité de l'action régionale qui représente le quart du budget d'intervention annuel de la collectivité.

## Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

---

La Commission a reçu conjointement l'élue régionale en charge des lycées, et le directeur des Lycées, qui ont présenté les principales opérations prévues à ce Budget 2020 et ont répondu aux questions des conseillers.

La Commission exprime les remarques suivantes :

### **Sur les constructions neuves**

Le chantier de la future cité scolaire de Marseille se voit fortement retardé pour des raisons liées à la procédure d'appel d'offre. Cependant, des frais non négligeables doivent d'ores et déjà être engagés en 2020 pour rémunérer, comme cela est prévu contractuellement, les candidats ayant présenté un projet. Cette dépense devra être renouvelée lors de la seconde procédure d'appel d'offre. Cela va renchérir le coût final de ce projet, déjà très élevé (près de 100 M€ hors achat du terrain). Cette dépense supplémentaire sera vraisemblablement supportée par la région seule, et non pas partagée avec les deux autres collectivités parties prenantes du projet. En revanche, les engagements en AP pris au BP 2019 pour 80 M€ sur le programme dédié « A236 » restent engagés et n'ont pas été redéployés sur d'autres projets. Ainsi, seule l'inscription des crédits de paiement sera différée, en fonction du rythme de démarrage et d'avancée des travaux.

Les études de programmation relatives au futur lycée de Gonfaron dans le Var, et au déménagement du lycée Golf hôtel à Hyères, sont prévues au Budget 2020

Des études sur la localisation d'un futur établissement sur la zone d'Aix Nord-Salon, seront lancées. En effet, un nouvel établissement dans ce secteur s'avère indispensable compte tenu des tensions démographiques dans les établissements de cette zone.

### **Sur les travaux d'amélioration et les réhabilitations**

Compte tenu de ce qui précède, le programme A230 « Constructions neuves » ne mobilisera « que » 6 M en AP sur le Budget régional 2020.

En revanche on constate une nette augmentation sur le programme « amélioration des conditions d'accueil qui passe de 36 M€ en AP en 2019 à 55.3 M€ en AP en 2020.

### **Sur le Programme Prévisionnel des Investissements PPI**

La Commission renouvelle sa demande de pouvoir disposer des éléments et critères qui guident les choix du Conseil régional pour localiser et programmer les nouvelles constructions ainsi que les restructurations ou les extensions.

### **Sur le programme de mise en accessibilité**

Les engagements pris dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée déposés par la Région (délibérations n°15-1115 du 16 octobre 2015 et 15-628 du 26 juin 2015) ne pourront pas être respectés. Si la Commission entend les arguments de la Région (117 sites traités pour 58 M€, 18 en cours et qui seront terminés en 2021, et enfin 52 sites restant à traiter pour 46 M€), elle s'indigne une nouvelle fois de la non-prise en compte de cette problématique d'équité sociale : Ce programme nécessiterait un budget de 7 M€/an, or le montant inscrit pour 2020 est de 2.6 M€, identique à celui de 2018 et de 2019, et le montant effectivement affecté en 2018 n'a été que 1.4M€.

En outre, il ne semble pas qu'une démarche de renégociation du calendrier ait été engagée par la Région auprès du préfet, ce qui aurait pourtant dû être initié face au constat du retard qui s'accumule.

### **Sur les équipements sportifs**

La Commission exprime sa satisfaction concernant l'augmentation significative du montant alloué en AP au programme d'équipements sportifs, qui évolue de 3 M€ en AP en 2019 à 7 M€ en AP en 2020.

### **Sur les manuels scolaires numériques**

Il est relevé l'inscription au BP 2020 de 24 M€ pour le deuxième volet du déploiement des manuels numériques, qui devrait concerner essentiellement l'équipement des lycées des classes de secondes à la rentrée 2020-2021.

### **Sur les dépenses de fonctionnement**

On relève une légère hausse en autorisations d'engagement, portant essentiellement sur les dotations de fonctionnement aux lycées publics (+1.7 M€) et des lycées privés (+0.5 M€)

### **Conclusion**

Il apparaît que le Budget global allié à la compétence « lycées » de la Région est, depuis plusieurs années, bien en deçà des besoins réels pour répondre de manière satisfaisante aux besoins dans le cadre de cette compétence obligatoire.

Comme les années précédentes, la Commission déplore le manque d'ambition de la Région par rapport à la question de l'accessibilité dans les lycées publics en particulier, et par rapport à l'entretien du patrimoine bâti des lycées en général.

Si l'on peut se féliciter des décisions prises par la Région en matière de constructions neuves pour répondre aux besoins démographiques de notre région, on peut déplorer que ces choix se fassent à budget constant, et donc fatalement, au détriment d'opérations de réhabilitation ou d'entretien des établissements existants.

Pour consacrer des moyens à hauteur des enjeux, le CESER préconise :

- La « sanctuarisation » du budget alloué aux lycées.
- La mise en place d'un budget spécifique, distinct du budget général de la direction des lycées, destiné uniquement au programme « constructions neuves », qui ainsi n'aurait pas d'impact sur un budget correspondant aux besoins récurrents de l'ensemble des établissements en matière de gros ou de petit entretien.

Cette démarche serait le signe d'un choix politique fort pour l'exercice par la Région de sa compétence obligatoire.

Des marges de manœuvre semblent exister pour pouvoir mettre en œuvre cette proposition, en recentrant les priorités sur les compétences obligatoires de la collectivité. En effet, la Région annonce qu'elle va financer des opérations en dehors des compétences régionales, par exemple la reconstruction du Samu ou l'aménagement des salles d'attentes des urgences des hôpitaux, qui sont de la compétence exclusive de l'Etat. Ces opérations ne devraient pas mobiliser de ressources régionales, surtout si cela est fait au détriment de l'exercice de compétences obligatoires.

## Formation Professionnelle et Apprentissage

---

La Commission constate que le budget dédié à la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Apprentissage s'inscrit dans la mise en œuvre effective de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 au 1er janvier 2020, avec notamment la fin de la compétence générale de la Région dans l'apprentissage au profit de branches professionnelles. Ce contexte se traduit par une dotation primitive totale de : 254,97 M€ en AE (dont 17,5 M€ pour l'emploi) et 8,90 M€ en AP soit une diminution de 21% en AE et de 37% en AP par rapport à 2019.

### **Sur les priorités et évolutions des budgets par secteur : la Commission note pour l'exercice 2020 :**

**Pour l'apprentissage**, la gestion des derniers engagements régionaux pour l'apprentissage (extinction progressive des aides aux employeurs d'apprentis notamment) et la mise en œuvre des deux dotations résiduelles confiées par la nouvelle loi aux régions en faveur de l'investissement des CFA et au titre de l'aménagement du territoire.

**Pour la formation professionnelle continue**, 4 axes privilégiés tels que :

- Le maintien d'une offre de formation significative sur la filière stratégique
- Un accompagnement financier sur les parcours individualisés
- Un renforcement de la formation continue supérieure

- Le déploiement du fonds d'innovation dans la formation sur des secteurs liés aux opérations d'intérêt régional et aux métiers en tension

**Pour les formations sanitaires et sociales :** la poursuite de l'universitarisation des formations, la mise en œuvre des premières actions du campus des métiers de la silver économie et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour ouvrir une école de podologie pour la prochaine rentrée.

**De nouvelles missions pour la Région avec le transfert de la part de l'Etat de la compétence relative à l'information sur la formation et les métiers** pour les élèves et les étudiants, conformément à la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

### **Sur la déclinaison des budgets par programme pour 2020 :**

La Commission relève les évolutions suivantes :

**Pour la formation professionnelle continue :** Une dotation de : 119,28 M€ en AE et 3,65 M€ en AP qui traduit une diminution de 5% en AE.

A cet égard, si la commission regrette la baisse des achats de formation avec la diminution de 26% au titre du PRFQ pour le présent exercice (soit 59,1 M€) elle note l'inscription de deux nouveaux programmes dédiés aux innovations pédagogiques à hauteur de 13 M€ (B313) et aux aides individuelles régionales de formations pour un montant de 4,8 M€. Par ailleurs si la Commission approuve le déploiement des écoles de la deuxième chance, elle s'interroge sur la réelle capacité de la Région à le déployer au regard de la stabilité de ce budget (3,2 M€).

### **Pour l'apprentissage**

La commission prend acte du quasi transfert de la compétence dans ce domaine avec la suppression des lignes anciennement dédiées tout en constatant l'absence de report en dépense dans le présent budget des 9,5 M€ prévus en recette pour l'extinction des primes aux apprentis. En outre elle espère que le nouveau programme dédié au soutien au développement des CFA (W110) au titre de l'aménagement du territoire qui s'élève à 10,5 M€ lié à l'engagement de l'Etat ne sera pas remis en cause, ce qui serait fortement préjudiciable pour le devenir des CFA ruraux et les CFA multi métiers.

### **Pour le secteur des Formations sanitaires et sociales**

La Commission relève la stabilité en fonctionnement de la dotation du budget dédié à ce formations avec un montant de 113,2 M€ dont 111,1 M€ en AE (+ 4%) et 2.05 M€ en AP .Si elle note positivement l'effort régional pour l'amélioration du fonctionnement des établissements des formations sanitaires et sociales (+100%), a contrario elle regrette la forte diminution des crédits d'investissement (-63%) imputable à la baisse du programme pour la modernisation des établissements de formation du sanitaire et social.

### **Pour l'emploi**

La Commission note l'augmentation apparente du budget concerné soit 14% par rapport au précédent exercice avec un nouveau programme XB973 dédié à l'information des métiers pour un montant de 650 000€ suite au transfert de cette compétence de la part de l'Etat. Mais elle regrette le manque de lisibilité du budget consacré aux aides et à l'accompagnement à l'emploi, soit 17,54 M€.

### **En conclusion**

La Commission insiste sur la nécessité de veiller au maintien de l'engagement de l'Etat concernant le financement du soutien au CFA ruraux afin de maintenir la solidarité territoriale et sur l'importance de maintenir du présentiel dans les actions d'information sur les formations et les métiers notamment pour les publics les plus fragiles.

## **Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services**

---

### **Eléments budgétaires en grandes masses**

Les dépenses d'investissement (AP) pour la santé passent de 3,4 M€ en 2019 à 9,4 M€, soit une augmentation de 176 % liée à la mobilisation d'importants crédits sur le programme LS 116 et pour la solidarité sont reconduits à l'identique de BP 2019 à BP 2020. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement (AE) pour la santé passent de 3,45 M€ en 2019 à 3,55 M€, soit une augmentation de 2,9%. Pour la solidarité ces dépenses passent de 8,9 M€ (hors E Pass) en 2019 à 9.18 M€ en 2020, soit une hausse de 3,15 %.

Au global, le BP 2020, en AP et AE sur les deux secteurs concernés, inscrit au budget 23.2 M€ contre un budget de 17 M€ en 2019 soit une hausse de 36.6 %.

La Commission constate :

### **Au titre de la santé**

- 48 000€ (+ 24%) en fonctionnement portant sur les « Maisons régionales de santé pluri-professionnelles » (LS 110)
- 50 000€ (+ 33%) en investissement et 30 000€ (+ 3%) en fonctionnement pour les « Appels à projets Santé publique » (LS 100)
- La création d'un nouveau programme (LS 118) « Kit Lutte contre les déserts médicaux » en section fonctionnement
- La poursuite en 2020 des crédits inscrits au BP 2019 pour le gérontopôle (LS 145)
- - 188 000€ (- 29,5%) en fonctionnement pour le dispositif « Pass santé jeunes » (LS 130)
- - 19 000€ (- 2%) alloués au dispositif « Centre Ressources » (LS101) section fonctionnement
- L'existence d'une cohérence avec les orientations budgétaires qui annonçaient dans sa politique santé, la question de l'accès aux soins comme un des axes essentiels de cette politique

En revanche :

- La mesure « Espaces d'attente dans les hôpitaux » doté d'un budget de 6.3 M€ en investissement, interroge la commission
- La commission s'inquiète d'un budget nettement en baisse pour les investissements dans les écoles paramédicales 250 000€ (5,25 M€ en 2019) alors qu'il conviendrait d'investir plus dans ce domaine qui participe à la lutte contre les déserts médicaux dans les territoires.

#### **Au titre de la solidarité, de la prévention et de la sécurité (hors E Pass)**

- Que le budget sectoriel de la solidarité, bénéficie d'une légère hausse de 1%
- Le maintien des financements en direction de certaines opérations indispensables pour la cohésion sociale (L142), avec une légère augmentation en section fonctionnement + 10 000 € (+0,8)
- La reconduction des financements pour la convention Justice/Région (L143) avec une légère augmentation
- La poursuite de sa politique publique en matière de solidarité avec une hausse de 17,8% soit 240 000 € sur l'engagement des jeunes.

#### **Conclusion**

La Commission prend note que l'amélioration des espaces d'attente dans les hôpitaux, assortie d'une forte mobilisation en crédits d'investissement, relève d'une décision politique. Comme elle l'avait déjà formulé dans le cadre du Rapport d'orientation budgétaire 2020, la commission aurait préféré que la Région se centre sur des opérations lourdes et nécessaires en matière de santé et de formation paramédicale, plutôt que de concentrer les crédits sur les espaces d'attente, lesquels relèvent de la responsabilité de l'ARS à travers le financement des hôpitaux. S'agissant enfin du « Kit de lutte contre les déserts médicaux », la Commission demande à ce que cette opération soit conduite en association avec les autres institutions (ARS, Assurance Maladie).

## **Sport, Jeunesse et Vie associative**

---

La Commission a apprécié la présence de Madame Agnès RIGAL et de Monsieur VERGNES. La présence des élus et des services permet des échanges avec les conseillers, ce qui est très important pour la compréhension des objectifs et des actions conduites par la Région.

Dans le projet de Budget Primitif 2020 de la Région, le Secteur consacré à la jeunesse, aux sports et la citoyenneté recouvre 9 programmes. Un tableau joint en annexe présente les évolutions 2019/2020 des inscriptions budgétaires par programme tant en Autorisations de Programme qu'en Autorisations d'Engagement.

A noter cependant que le programme L 142 intitulé « Solidarité » est examiné par la Commission Solidarité et que le programme S 100 intitulé « Fonds d'Intervention et d'Action Régionales » finance des actions qui dépassent largement le seul cadre du sport, de la jeunesse et de la citoyenneté.

Sous ces réserves, la Commission, après audition des élus et services de la Région formule les observations suivantes.

**Pour la Vie Associative, Cohésion sociale et Solidarité ainsi que pour la Jeunesse (Programmes L142, L 143, L 144 et L 145)**

Il est constaté :

- Une progression de 1 % des crédits en faveur de la prévention de la délinquance qui recouvre notamment la convention Justice/Région ainsi que la médiation,
- Une progression de 18 % du programme « engagement des jeunes » relatif au Parlement Régional de la Jeunesse, le service civique et les chantiers de jeunes bénévoles
- Une diminution de 16 % de la ligne consacrée à « E-Pass-Jeunes », carte, application et site internet pour faciliter l'accès des jeunes à la culture et au sport, dont le montant est maintenant ajusté à la consommation constatée sur les exercices précédents.

La Commission commence à avoir une vision globale des actions de la Région en matière de Vie Associative et de Jeunesse qui sont centrées autour des compétences obligatoires de la Région en matière de Lycées et de Jeunesse. Les soutiens au secteur associatif se portent donc essentiellement sur la médiation sociale, l'insertion, l'aide aux public jeune en difficulté. Ce qui se traduit par la multiplication de conventions pluriannuelles avec de nombreuses structures.

La Commission note ainsi l'amorce de la prise de conscience par la région de l'intérêt de l'action du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire qui peuvent accompagner les politiques régionales.

Cependant, l'intervention de la Région reste trop limitée en termes de public et de secteur d'intervention. Ainsi l'aide directe aux têtes de réseaux se résume à une enveloppe de 40 000 euros fléchée vers le Mouvement Associatif, par exemple.

La Commission souhaite que l'investissement de la région s'ouvre plus largement sur l'ensemble de la Vie Associative régionale.

**Sport et Olympisme (Programmes N 120, N 220, N 280 et N 320)**

Consciente de l'intérêt que représente le sport et les valeurs dont il est porteur, la Région continuera à accompagner le mouvement sportif, notamment dans le développement du sport de haut niveau et dans les grands événements fédérateurs.

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris 2024 sera préparé pour l'ensemble des sports nautiques et principalement pour la voile. Le plan voile et nautisme, adopté en mars 2018, entrera en 2020 en phase de plein régime avec le financement de projets tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le programme « CREPS Campus Olympique Sud 2024 », adopté en juin 2019, permettra la rénovation en profondeur de cet outil de haute qualité pour le sport. La Région apportera son soutien aux équipes régionales d'athlètes visant la sélection pour représenter la France aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Ces orientations se traduisent budgétairement par :

- Une augmentation de 19 % des crédits en faveur de l'attractivité du territoire et des évènements sportifs,
- Une reconduction à l'identique de l'aide au mouvement sportif régional,
- Une légère diminution (1 %) des fonds alloués au CREPS,
- Une progression de 15 % des crédits pour le sport de haut niveau.

Comme lors de la présentation des Orientations Budgétaires, la Commission continue de regretter que la Région privilégie les grands évènements et le sport de haut niveau au détriment du sport de masse, le sport pour tous, sport santé, les pratiques féminines...

# Positions des Collèges

**1<sup>er</sup> Collège**

**2<sup>ème</sup> Collège**

## Position du 1<sup>er</sup> Collège

---

Le rapport de présentation du Budget Primitif 2020 dans son introduction rappelle l'intention majeure de l'Exécutif de redresser les comptes régionaux et indique que « les finances de l'institution régionale sont redressées ».

Le 1<sup>er</sup> Collège se félicite de l'évolution dans le bon sens des agrégats financiers mais considère qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que les performances financières soient, à minima, au niveau de la moyenne des régions françaises.

BP 2020	Taux épargne brute	Taux d'endettement	Désendettement
Région sud	17.2%	131.7%	8,3 ans
Moyenne des régions métropolitaines	Supérieur à 20%	Environ 100%	Entre 5 et 6 ans

Le rapport rappelle ensuite les priorités de la Région pour 2020, annoncées aux Orientations Budgétaires : le Plan Climat qui devrait atteindre le tiers des dépenses de l'institution, la jeunesse, et le développement économique, ce qui est conforme aux orientations budgétaires présentées précédemment.

Concernant le fonctionnement : à périmètre constant (*incidence apprentissage pour environ 70M€*) les recettes réelles augmentent +1.4%, et les dépenses augmentent +2.1%. Les dépenses de personnel augmentent de BP à BP de plus de 6% à 294.6 M€. Le compte administratif 2018 constatait une dépense de 272M€ ; ces éléments posent question, faute d'un argumentaire justifiant cette dérive. Par ailleurs, il n'est pas fait de retour sur la politique de lutte contre l'absentéisme présentée en 2019.

L'épargne nette (hors remboursement de la dette) s'améliore ce qui est très vertueux.

Concernant la dette : celle-ci s'améliore substantiellement dans sa structure : plus de 80% à taux fixe, et l'annuité diminue (-5M€). Par contre la dette elle-même s'accroît à 2730M€ ce qui rend la région vulnérable en cas de retournement à la hausse des taux (taux moyen 1.98%).

Afin de diminuer le montant de la dette, tout en maintenant l'investissement au niveau actuel, il semble nécessaire de travailler sur les dépenses de fonctionnement.

Le sujet du CPER 2021-2027, hors infrastructures de transport insuffisamment consommé au CPER 2015/2020, suscite notre inquiétude par la perte de 2 ans d'investissements de la Région pour les infrastructures de transport déjà très en retard.

## Position du 2<sup>ème</sup> Collège

---

Le 2<sup>ème</sup> collège s'interroge sur les choix de l'exécutif régional conduisant à une nouvelle baisse des crédits d'intervention bien que déjà la dépense moyenne de la Région par habitant n'était, en 2019, que de 408 euros alors que la moyenne nationale s'établissait à 470 euros.

Ces choix sont d'autant moins compréhensibles que les ressources de la Région, à périmètre constant, augmentent et que la réduction de l'endettement marque le pas.

Le 2<sup>ème</sup> collège souhaite qu'une évaluation de l'impact social de telles politiques soit réalisé.



# Explications de vote

## **1<sup>er</sup> Collège**

Georges BARONI  
André BENDANO

## **2<sup>ème</sup> Collège**

Florence LIBRA  
Stéphane MOLLET

## **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges**

Jean TICORY

## Intervention de Georges BARONI au nom de la Confédération Paysanne (1<sup>er</sup> Collège)

---

*J'interviens comme représentant de la Confédération paysanne.*

*Si le Budget Primitif 2020 de l'Agriculture est en augmentation, ce dont nous félicitons la Région, certaines affectations budgétaires nous interrogent.*

*Sur la ligne budgétaire H270 « Promotion Commercialisation Partenariats » on relève que 2.385 000€ sont provisionnés pour l' « Appui à la structuration des filières et développement des modes de production » tandis qu'il n'y a pas de budget sur la ligne « Favoriser la consommation de produits locaux en développant des circuits courts ».*

*Est-ce que ce ne sont pas les circuits courts qu'il s'agit prioritairement de développer et de structurer dans le contexte actuel ?*

*En effet lors de la dernière Commission régionale de l'Alimentation (CRALIM), la Région a bien exposé le défi qui consiste à intégrer 50% de produits de qualité et locaux dans les cantines, d'ici 2 ans, pour répondre aux objectifs de la Loi EGAlim, alors qu'actuellement, la part de produits issus de la Région dans les repas collectifs s'élève à un petit 4%. Tous les acteurs ont répété la nécessité de créer des plate-formes et structurer l'approvisionnement local. Nous pouvons citer en exemple, la filière viande ovine pour laquelle aucun circuit court n'existe dans le Luberon, pour approvisionner distributeurs, boucheries, restaurateurs particuliers et collectifs qui s'approvisionnent donc tous auprès des grossistes dont 3/4 de la viande vient d'en dehors de PACA.*

*D'autre part, sur le Foncier, nous saluons l'engagement de la Région, via l'appui à la SA-FER et le soutien à l'animation foncière, permettant la création de Zones Agricoles Protégées sur les territoires dans le cadre d'une démarche partenariale mais pourquoi 150 000 € sont seulement provisionnés pour l'animation foncière contre 350.000€ en 2019 ! Comment expliquer cette baisse de plus de 50% en 2020 ?*

*D'autre part, toujours sur le Foncier, nous appelons la Région à la vigilance et à la cohérence sur deux points :*

*- Vigilance sur une dérive possible des Zones Agricoles Protégées, qui pourrait consister, pour les élus, à mettre en place une ZAP sur une partie de leur territoire, afin de cautionner ailleurs des projets d'aménagement sur terres agricoles.*

*- Cohérence, car dans le cadre du FEADER, la Région a attribué 460 000€ à la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse pour financer la mobilisation et l'aménagement de foncier compensatoire en contrepartie de l'artificialisation de 46 ha, puis 100 ha à terme, de terres agricoles, irriguées par des canaux traditionnels, pour l'aménagement de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon. D'un côté, le Conseil régional vote le SRADDET qui impose de diminuer de moitié l'artificialisation des terres agricoles et interdit l'artificialisation de terres à l'irrigation.*

De l'autre, il cautionne un projet d'aménagement sur des terres agricoles, en finançant la compensation. Nous rappelons que dans la séquence Eviter-Réduire-Compenser, il y a d'abord « Eviter ».

La Confédération paysanne votera le budget principal primitif

## Intervention d'André BENDANO au nom du 1<sup>er</sup> Collège

Le rapport de présentation du Budget Primitif 2020 dans son introduction rappelle l'intention majeure de l'exécutif de redresser les comptes régionaux et indique que « les finances de l'institution régionale sont redressées ».

Le 1<sup>er</sup> collège se félicite de l'évolution dans le bon sens des agrégats financiers mais considère qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que les performances financières soient, à minima, au niveau de la moyenne des régions françaises.

BP 2020	Taux épargne brute	Taux d'endettement	Désendettement
Région sud	17.2%	131.7%	8,3 ans
Moyenne des régions métropolitaines	Supérieur à 20%	Environ 100%	Entre 5 et 6 ans

Le rapport rappelle ensuite les priorités de la Région pour 2020, annoncées aux Orientations Budgétaires : le plan climat qui devrait atteindre le tiers des dépenses de l'institution, la jeunesse, et le développement économique, ce qui est conforme aux orientations budgétaires présentées précédemment.

Concernant le fonctionnement : à périmètre constant (incidence apprentissage pour environ 70M€) les recettes réelles augmentent +1.4%, et les dépenses augmentent +2.1%. Les dépenses de personnel augmentent de BP à BP de plus de 6% à 294.6 M€. Le compte administratif 2018 constatait une dépense de 272M€ ; ces éléments posent question, faute d'un argumentaire justifiant cette dérive. Par ailleurs, il n'est pas fait de retour sur la politique de lutte contre l'absentéisme présentée en 2019.

Concernant l'investissement : l'épargne brute 2020 (338M€) est inférieure à 2019 (349M€) et au CA 2018 (408M€) ce qui conduit à un emprunt de 278M€, en hausse de 18% par rapport à 2019 pour permettre des investissements d'un montant total de 603 M€, hors remboursement de la dette.

L'épargne nette (hors remboursement de la dette) s'améliore ce qui est très vertueux.

Concernant la dette : celle-ci s'améliore substantiellement dans sa structure : plus de 80% à taux fixe, et l'annuité diminue (-5M€). Par contre la dette elle-même s'accroît à 2730M€ ce qui rend la région vulnérable en cas de retournement à la hausse des taux (taux moyen 1.98%). Afin de diminuer le montant de la dette, tout en maintenant l'investissement au niveau actuel, il semble nécessaire de travailler sur les dépenses de fonctionnement.

Concernant les dépenses d'intervention : le 1<sup>er</sup> collège constate avec satisfaction que : Grâce à l'intervention des opérateurs privés, le déploiement du haut débit dans les territoires sous équipés est enfin déclenché. Le budget consacré au Fonds d'investissement pour les entreprises de la Région, FIER, en croissance, met en œuvre de nouveaux outils en faveur des PME TPE. Le budget affecté à l'agriculture, la forêt et la pisciculture marine est en croissance ainsi que celui de l'hydraulique. Enfin les transports Régionaux mettent en place à Nice, puis plus tard à Marseille, un « pass multimodal » très attendu des usagers.

Des réserves déjà évoquées lors des OB : les impacts des OIR et des CRET sont peu lisibles, faute de documents reçus en temps utile pour en permettre l'analyse, et le sujet du CPER 2021-2027, hors infrastructures de transport, reste dans l'incertitude.

Ces considérations faites, le 1<sup>er</sup> Collège votera l'avis.

## **Intervention de Florence LIBRA au nom de la CGT, FSU et Solidaires (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

Le mécontentement s'exprime fortement dans de nombreux secteurs à l'encontre des politiques économiques, sociales et environnementales conduites dans notre pays. Ce mécontentement doit être entendu par tous et particulièrement par les élus en charge de mener les politiques publiques.

Il s'agit de répondre aux besoins de justice sociale, de vie décente et aux enjeux climatiques et environnementaux. Chaque acteur, à la place qui est la sienne, doit se fixer l'objectif d'œuvrer en ce sens.

Comme nous le répétons chaque année, les choix budgétaires ne sont pas neutres et ont des conséquences pour les populations et les territoires. Le Budget Primitif 2020 présenté par l'Exécutif régional le permet-il ?

Prenons quelques exemples. Une fois de plus, les budgets consacrés aux logements et à la rénovation urbaine sont fortement réduits alors que, comme le souligne très justement l'avis du CESER, « la nécessité » de résoudre les problèmes liés aux centres anciens et à l'habitat « relève de l'urgence absolue. »

La politique en direction de la jeunesse, pourtant initialement présentée comme une priorité régionale, se traduit par des coupes claires dans certaines lignes budgétaires : -16% pour le E. Pass jeunes (accès à la culture) ; -30% pour le Pass Santé jeunes ; -23% pour la réussite des étudiants, etc.

Aucun effort n'est consenti pour financer la mise en accessibilité des Lycées pour les élèves en situation de handicap. Au rythme de 3 établissements par an, il faudra plus de 20 ans pour terminer la mise en œuvre du plan d'accessibilité. Pour les lycées, plus globalement, la baisse des dépenses l'an dernier s'est traduite par un écart qui s'est creusé entre les jeunes de PACA et ceux des autres régions avec en moyenne un budget en moyenne de 77 euros/habitant pour PACA contre 87 euros ailleurs. C'est surtout en matière d'investissements, malgré l'opération manuels numériques, que l'écart est criant avec 28 euros/habitant d'investissement en PACA contre 34 euros en France métropolitaine.

Dans le même temps, des choix budgétaires discutables sont opérés : 6,3 millions d'euros vont servir à améliorer les espaces d'attente des Hôpitaux alors que cela relève de la compétence de l'État. En matière de culture, le budget consacré au rayonnement international est multiplié par 10 alors que la création artistique et la diffusion culturelle qui pourtant irriguent nos territoires et bénéficient aux populations diminuent de 37% !

Nous sommes là face à des stratégies de communication et d'affichage et non pas des politiques de réponses réelles aux besoins des populations.

La CGT, la FSU et Solidaires s'interrogent également sur la finalité de l'ouverture à la concurrence de lignes TER.

En effet, cette ouverture, selon les propos mêmes du DGS devant la commission Finances va nécessiter un surcoût important pour arriver à la mettre en œuvre. 250 millions d'euros sont déjà prévus dans l'achat de matériel roulant afin de combler le déficit de rames dû aux recours à de nouveaux opérateurs. Au final, cette posture idéologique va avoir un coût pour le contribuable et pour l'usager. Loin des économies escomptées mises en avant pour justifier cette évolution. Il faut le dire !

Une nouvelle fois, le rapport de présentation du BP 2020 insiste sur l'importance de l'absentéisme des personnels de la Région et sur la nécessité de le faire diminuer. Les mouvements sociaux conduits par les personnels de la Région ces derniers mois mettent l'accent sur l'aggravation des conditions de travail. C'est là qu'il faut chercher les causes de l'absentéisme pour y remédier. Faire pression sur les personnels malades en les privant de leurs primes constitue une forme de double peine.

Ces politiques sont d'autant moins acceptables que les dépenses de fonctionnement l'an dernier dans notre région étaient en moyenne de 300 euros/habitant contre 332 en France métropolitaine.

Enfin, à l'heure où le CESER insiste sur la nécessité de conduire une vraie politique d'évaluation, nous ne pouvons que nous interroger sur la diminution de 50% de la ligne budgétaire « évaluation, audits, contrôles ».

Cela en dit beaucoup sur l'engagement de l'exécutif en la matière.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis qui a intégré un certain nombre de remarques dont nous étions porteurs.

## **Intervention de Stéphane MOLLET au nom de la CFDT (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

Le projet de la Commission des Finances, traduit dans sa rédaction, l'analyse et les préoccupations exprimées par le CESER.

En effet, au travers d'une innovation dans la rédaction du texte, et au-delà des « seuls » indicateurs financiers, ce sont bien les conséquences et impacts des choix budgétaires de l'Exécutif qui ont fait l'objet d'une expression collective de nos différentes commissions.

La CFDT soutien cette initiative, qui illustre là le rôle du CESER dans sa démarche d'acteur « économique, social et environnemental » !

L'enjeu, pour notre région, c'est bien de développer une économie durable, source d'emplois de qualité avec comme objectif, la réduction des inégalités, sociales, territoriales, économiques, de notre territoire. Le projet d'avis, même s'il ne répond pas totalement à cet impératif, amorce là une analyse que nous partageons.

En particulier il pointe le recul de la stratégie de désendettement, et ce malgré une augmentation des ressources de la Région.

Les craintes exprimées lors de la présentation des Orientations Budgétaires, restent d'actualité : la Région manque de vision stratégique, et les choix effectués ne sont pas reliés avec les schémas (SRADDET, SRDDEI, ...) de la Région.

La CFDT votera l'avis.

## **Intervention de Jean TICORY au nom des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges**

---

Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges adhèrent globalement aux observations formulées par la Commission des finances, approuvées par le Bureau Exécutif et qui constituent donc l'avis proposé sur le projet de Budget 2020 de la Région.

Il souhaite compléter cet avis par les observations suivantes :

1/ Sur la forme et l'état d'esprit qui anime les relations de l'assemblée régionale et de son exécutif avec le CESER, nous notons avec satisfaction des évolutions positives. La présence plus soutenue des élus et techniciens aux réunions des commissions sectorielles a permis d'obtenir les précisions nécessaires aux opérations et orientations présentées.

*Elle a permis de renforcer la présentation faite sur la mise en œuvre effective des politiques publiques dont la Région a la charge.*

*2/ Le souhait d'assurer le rayonnement de la Région par la place donnée aux grands évènements et aux grands projets dans les domaines du sport ou de la culture est noté.*

*Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges veulent rappeler que la légitimité de ce souhait ne doit pas s'établir au détriment de l'utilité pour le plus grand nombre des politiques mises en place. Cette démarche d'association et d'intégration constitue un facteur important de la réussite du mieux vivre en Région. Elle doit se traduire par la prise en compte effective d'une allocation des moyens qui permette de s'assurer de la gestion de ces budgets dans un souci de couverture aussi large que possible des besoins.*

*3/ Au-delà de la seule vision budgétaire, les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges considèrent que la question de la concertation et de la coordination dans le respect de l'autonomie de chacun doit être posée aux différentes collectivités et institutions actrices du territoire régional. Cette démarche doit viser à mieux cerner les domaines et modalités d'intervention de chacun et par la même à améliorer la lisibilité des interventions issues du Budget régional. Pour être efficace, elle doit intégrer non seulement l'ensemble des collectivités mais également les grandes institutions (ARS, CPAM, CAF) et secteurs d'activités (ESS) dont l'impact sur l'action publique peut être significatif.*

*4/ Nous pointons de nouveau un choix de l'Exécutif qui nous semble de nature à peser sur la prévision budgétaire. Nous relevons que les écarts « positifs » existants entre le Budget 2019 et le CA 2018 ne sont pas intégrés comme facteur de nature à permettre une prévision budgétaire 2020 plus offensive. Si la volonté prudentielle qui préside à l'établissement du budget est notée, il semble que la stricte homothétie entre budget 2019 et 2020 prive la prévision de marges de manœuvre objectives.*

*5/ Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges considèrent que l'intégration dans les rapports de présentation des comptes et budgets, d'indicateurs de types sociaux ou sociétaux (taux de chômage, indices de pauvreté, évolution des inégalités) contribuerait à une présentation plus complète de la réalité régionale. Si le choix de la croissance économique comme mode de traitement des problématiques sociales constitue un élément de réponse indiscutable, il n'est pas envisageable d'en faire le seul levier d'intervention. Des acteurs comme les entreprises de l'économie sociale et solidaire ou le tissu associatif doivent être utilisés comme un outil de terrain et de proximité essentiel. La Région doit penser les moyens dont ils bénéficient comme un facteur de croissance.*

*Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges voteront l'avis.*



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02  
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : [ceser@regionpaca.fr](mailto:ceser@regionpaca.fr)  
Site web: [www.ceserpaca.fr](http://www.ceserpaca.fr)  
Site Newsletter : [ceser@regionpaca.com](mailto:ceser@regionpaca.com)